



Rapport du maire
sur la situation financière
de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

18 novembre 2013



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tel que l'exige la *Loi sur les cités et villes* à l'article 474.1 et l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit faire, une fois l'an, un exposé général de la situation financière de la Ville.

Voyons d'abord le passé récent avant d'examiner la situation de notre Ville en date d'aujourd'hui.

ANNÉE 2012

La Ville a terminé l'année 2012 en dégageant un excédent de fonctionnement de 1 600 000 \$ malgré le versement d'une quote-part à l'agglomération de Québec totalisant 18 592 000 \$, plus 438 208 \$ pour une quote-part supplémentaire pour le déficit 2011, en augmentation de près de 2 000 000 \$ par rapport à l'année 2011.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport financier 2012, pour l'exercice qui se termine le 31 décembre, a été déposé par la trésorière au conseil municipal en date du 6 mai 2013. Il était accompagné du rapport de l'auditeur indépendant. Selon l'avis de ce dernier, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de leurs activités et de la variation de l'actif financier nette conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

ANNÉE 2013

Au 1^{er} janvier 2013, un nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2013-2014-2015 est entré en vigueur. L'évaluation de la maison unifamiliale moyenne est passée de 262 689 \$ en 2010 à 325 931 \$ en 2013. Pour la catégorie commerciale et industrielle, la hausse fut de 12,37 % à 22,5 % pour la même période.

Pour couvrir l'ensemble des dépenses d'opération de notre Ville, incluant la quote-part d'agglomération, nous avons dû adopter un budget de 43 904 300 \$ et, à moins d'imprévus importants, nous terminerons l'année en équilibre budgétaire.

Parmi les principales réalisations inscrites au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2014-2015 et présentement en cours, notons :

- Travaux au lac Saint-Augustin et réfection du chemin du Lac;
- Réfection des rues Lionel-Groulx et Saint-Félix;
- Ouverture du parc industriel François-Leclerc Nord;
- Réfection du centre communautaire Jean-Marie-Roy;
- Resurfacement de plusieurs rues incluant le chemin du Roy;
- Aménagement de la place des Générations Desjardins.

CONTRATS MUNICIPAUX

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de moins de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au www.ville.st-augustin.qc.ca.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Comme prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit.

Le maire

Salaire de base :	63 219,16 \$
Allocation non imposable :	15 495,30 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 407,79 \$
(incluant allocation non imposable de	123,36 \$)


Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 776,19 \$
Allocation non imposable :	5 910,77 \$
Membre d'un comité (par comité) :	1 917,83 \$

BUDGET 2014

Le budget 2014 est en préparation ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 et seront adoptés le mercredi 18 décembre 2013.

Le budget sera conçu pour maintenir les dépenses de proximité au minimum sans pour autant réduire les services. Quant à la quote-part d'agglomération, nous ne pouvons qu'espérer qu'elle soit plus raisonnable qu'au cours des dernières années. Tel que vous le savez, la Ville conteste les quotes-parts d'agglomération des dernières années devant les tribunaux et compte ainsi récupérer les sommes payées en trop.



Marcel Corriveau, maire